

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 29982

présenté par  
M. Nilor  
-----**ARTICLE 7**

Supprimer l'alinéa 23.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa 23 de l'article 7 propose la fusion du régime des marins au sein du régime universel. Nous nous opposons à l'intégration du régime spécial des marins au sein du nouveau régime universel qui ne tient pas compte des spécificités des professions de la mer.